

Une fois mises à pied, disons après avoir travaillé une dizaine ou une quinzaine d'années dans une usine, elles ont beaucoup de mal à trouver un autre emploi. Aussitôt qu'elles disent qu'elles sont épileptiques, on leur répond qu'il n'y a pas de travail pour elles. Ces personnes, à l'instar des autres dont j'ai parlé, sont généralement dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine, et j'espère que le ministre entreprendra le plus tôt possible une étude pour voir s'il est possible de créer une catégorie distincte à leur intention, en ce qui concerne la période de référence ou la période de prestations. Tous les samedis les députés reçoivent dans leur bureau de circonscription de ces personnes dont la situation est vraiment désespérée. Bien entendu, lorsqu'il s'agit de personnes frappées d'une invalidité totale, elles ont d'autres recours.

J'espère que nous pourrons rendre la loi un peu plus humaine en adoptant des mesures constructives comme celles que j'ai proposées ce matin. J'espère que le ministre me répondra, quitte à rejeter mes propositions s'il les juge inacceptables, car il importe, en période de marasme économique comme celle que nous traversons, que le ministre et la Commission d'assurance-chômage tiennent compte de la situation de ces personnes trop souvent oubliées. A l'heure actuelle, on les rudoie. Je blâme la Commission d'assurance-chômage. Je ne sais si on les traite ainsi délibérément mais, quoi qu'il en soit, le groupe en question trouve extrêmement difficile de supporter de tels traitements. Au bout de vingt semaines, ces gens sont rayés de la liste des prestataires et ils doivent alors recourir à l'assistance sociale.

Je souligne qu'ils ne touchent aucune compensation ou quelque autre prestation de régimes de retraite ou de préretraite. Si les changements que j'ai proposés étaient adoptés, ces gens auraient le sentiment d'appartenir à la collectivité, de n'être pas abandonnés, après avoir travaillé pendant tant d'années et cotisé à la caisse d'assurance-chômage. J'espère que le ministre accordera toute l'attention voulue à mes propositions lorsqu'il donnera la réplique. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CABINET

LA PRÉSUMÉE ALTÉRATION DE LA DOCTRINE DE LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je désire proposer une motion urgente et pressante qui fait suite au débat qui a eu lieu à la Chambre sur les perquisitions policiè-

Jours fériés

res effectuées à l'Agence de presse libre du Québec. Pendant ce débat, une conception nouvelle et sinistre de la responsabilité ministérielle, qui vient en contradiction avec la plupart des autorités en matière de gouvernement par cabinet et qui peut compromettre dangereusement notre régime parlementaire actuel, a été révélée. Par conséquent, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre déplore que le gouvernement tente de défigurer la doctrine de la responsabilité ministérielle et demande au premier ministre de réaffirmer le plus tôt possible le principe selon lequel les ministres sont responsables au Parlement des actes de leurs subordonnés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, pour présenter une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

HOMMAGES AUX CANADIENS FRANÇAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente qui, je le crois sincèrement, recevra l'appui unanime de la Chambre.

[Français]

Étant donné qu'une semaine avant les fêtes de la Confédération une des cultures fondatrices de ce pays célèbre sa fête traditionnelle de la Saint-Jean-Baptiste, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre souhaite de joyeuses célébrations à tous les Canadiens français de notre pays.

M. l'Orateur: A l'ordre! En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'ai déjà refusé dans le passé de proposer de telles motions relativement à des félicitations ou à des messages, parce qu'il me semble dangereux d'encourager la présentation de telles motions en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement.

* * *

[Traduction]

LES JOURS FÉRIÉS

DEMANDE D'ADOPTION RAPIDE DU BILL C-30—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Afin d'encourager l'unité des cultures de nos deux peuples fondateurs à la veille de la célébration du jour de la Saint-Jean-Baptiste, je propose, appuyé par le député de Davenport (M. Caccia):